

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DES DECISIONS
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2009**

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser au Service du Conseil et du Contentieux, rez-de-chaussée gauche de la Mairie, aux heures de bureau.

Tél. : 01 49.60.20.45

Nombre de membres composant le Conseil	45
Nombre de Conseillers en exercice	45
Présents	34
Absents représentés	8
Absents excusés	2
Absent non excusé	1

L'AN DEUX MIL NEUF, LE VINGT QUATRE SEPTEMBRE à VINGT ET UNE HEURES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, 1^{er} Adjoint au Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 18 septembre 2009 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, RAMEAU, Mmes DUCHENE, PETER, BENDIAF, GAMBASIO, M. BEAUBILLARD, Mmes POURRE, BERNARD Sandrine, M. ROSSET, Mme WOJCIECHOWSKI, adjoints au Maire,

M. BARON, Mmes LOICHOT, PERNIN, SCHIAVI, M. LACHOURI, Mme SPIRO, M. ONAKAYA MENGE, Mme OUDART, SCHMIDT, MM.. RIVIERE, MERCIER, MOOG, MACHADO (jusqu'au point B), Mmes BERNARD Méhadée, PIERON, MM. MARCHAND, MOKRANI, Mme BROUTÉ (jusqu'au point C), M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL (jusqu'au point B), MM. LECLERCQ (à partir du 2^{ème} vœu), CATHENOZ, ABERDAM, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. GOSNAT, Maire d'Ivry-sur-Seine, représenté par M. BOUYSSOU,
M. MAYET, adjoint au Maire, représenté par M. ROSSET,
M. BELABBAS, adjoint au Maire, représenté par M. LACHOURI,
Mme PERSTUNSKI-DELÉAGE, conseillère municipale, présentée par M. MARTINEZ,
Mme EHRMANN, conseillère municipale, représentée par Mme PIERON,
M. TAGZOUT, conseiller municipal, représenté par M. MOKRANI,
M. CATALAN, conseiller municipal, représenté par Mme BENDIAF,
M. PRAT, conseiller municipal, représenté par M. RAMEAU,
M. MACHADO, conseiller municipal, représenté par Mme LOICHOT (à partir du point C),
Mme LE CARDINAL, conseillère municipale, représentée par M. CASTELNAU (à partir du point C).

ABSENTS EXCUSES

Mme MONTUELLE, conseillère municipale,
M. MARTINEZ, conseiller municipal,
Mme BROUTÉ, conseillère municipale (à partir du point D).

ABSENT NON EXCUSE

M. LECLERCQ, conseiller municipal (jusqu'au 1^{er} vœu).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président de l'Assemblée ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité à l'article L.2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire.

M. RAMEAU ayant réuni la majorité des suffrages est désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

LE CONSEIL,

/ APPROUVE le compte rendu des débats du conseil municipal du 25 juin 2009.

(36 voix pour et 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. CATHENOZ)

/ ADOPTE le vœu proposé par le groupe des Elus Communistes et Partenaires au nom de la majorité municipale concernant « le Grand Paris : pour une métropole solidaire, contre le projet autoritaire, anti-démocratique de l'Etat » (vœu joint).

(36 voix pour, 4 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, M. CATHENOZ et 1 abstention : Mme PERNIN)

/ ADOPTE le vœu proposé par le groupe des Elus Socialistes au nom de la majorité municipale concernant le retrait du projet de décret relatif à la tarification des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) (vœu joint).

(37 voix pour et 5 conseillers ne prennent pas part au vote : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

A/ SE PRONONCE pour le retrait du projet de loi postale 2009, DECIDE de participer à l'organisation de la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste et de contribuer à en garantir le bon déroulement ainsi que l'information auprès des administrés de la commune et DEMANDE la tenue d'un référendum sur le service public postal.

(36 voix pour, 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 1 abstention : Mme PERNIN)

B/ Est informé par Madame Sandrine Bernard du déroulement de la rentrée scolaire 2009/2010 à Ivry.

Est informé de la situation des établissements du second degré par Monsieur David Onakaya Mengué.

Est informé du dispositif SOS Rentrée par Madame Séverine Peter.

(information - pas de vote)

C/ APPROUVE les protocoles d'accord à passer avec les OGE Jean XXIII et Notre Dame de l'Espérance relatifs à la fixation du montant du forfait communal.

(33 voix pour, 8 abstentions : Mme PETER, M. ROSSET, Mmes PERNIN, SCHIAVI, SPIRO, SCHMIDT, BERNARD Méhadée, M. ABERDAM et un conseiller ne prend pas part au vote : Mme OUDART)

D/ AUTORISE le Maire à souscrire le ou les marché(s) d'exécution faisant suite aux marchés de définition simultanés passés selon un Appel d'Offres Ouvert dans le cadre du projet de renouvellement urbain et de restructuration architecturale de la cité Gagarine-Truillot et PRECISE qu'un accord cadre sera présenté lors d'un prochain Conseil municipal pour préciser la nature et les modalités de passation dudit ou desdits marché(s) d'exécution.

(34 voix pour et 7 abstentions : Mme PERNIN, M. ABERDAM, CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

1/ DECIDE la démolition du bien immobilier sis 10 avenue Jean Jaurès, cadastré section AT n° 29 à Ivry-sur-Seine.

(à l'unanimité)

2/ APPROUVE la convention de transfert de gestion patrimoniale avec la SADEV'94 relative au lot de copropriété n° 2171 sis 12 promenade Venise Gosnat, Copropriété « Jeanne Hachette » sise 85 à 97 avenue Georges Gosnat, 2/2 bis rue Raspail et 4 à 10 passage du Four à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AN n°268, d'une superficie de 6 653 m², permettant à la Commune d'en garder la jouissance.

(à l'unanimité)

3/ DECIDE l'acquisition à l'indivision « Balu » (représentée par Monsieur De Moras, résidant au 66, boulevard Pereire à Paris - 75017), et à l'euro symbolique, de sa quote-part indivise du passage dénommé « Volta » à Ivry-sur-Seine, cadastré section AS n° 125 et **ANNULE ET REMPLACE** la délibération du 15 février 2007.

(à l'unanimité)

4/ DECIDE d'acquérir au prix de cent soixante mille euros (160.000,00 €) les lots de copropriété n° 15, 16, 17, 32 et 33 sis, 21 rue Westermeyer à Ivry-sur-Seine (94200), parcelle cadastrée section C n° 31, appartenant à Monsieur et Madame Fernandes dans le cadre de l'opération d'aménagement Ivry Confluences.

(36 voix pour et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

5/ DECIDE la démolition du bien immobilier sis 62-64 rue Mirabeau, cadastré section J n° 59 et 113 à Ivry-sur-Seine.

(à l'unanimité)

6/ SOLLICITE auprès du Fonds d'Aménagement Urbain, le versement d'une subvention d'un montant total de 350 000 € au titre de la seconde part.

(40 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

7/ ACCORDE une participation à l'OPH d'Ivry-sur-Seine d'un montant de 200 000 € afin de remplacer les ascenseurs de la Tour Casanova et de poursuivre les travaux de modernisation des ascenseurs des cités Vanzuppe et Fauconnières.

(36 voix pour et 5 voix contre : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL,
MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

8/ ACCORDE la garantie communale à l'OPH d'Ivry pour l'emprunt de 410 682 € qu'il se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ainsi qu'une participation de 1 700 000 € pour la réhabilitation de 168 logements au 13 rue Robespierre à Ivry-sur-Seine et **ANNULE et REMPLACE** la délibération du 26 mars 2009.

(à l'unanimité)

9/ APPROUVE le transfert de la garantie d'emprunt au profit de Coopération et Famille pour les quatre prêts contractés par l'ESH Logement Francilien (initialement Logement Français) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 4 517 819 €, pour la construction de 45 logements au 2 à 6 avenue du Cimetière Parisien à Ivry-sur-Seine.

(à l'unanimité)

10A/ APPROUVE l'avenant n°4 à la convention tripartite Ville/ANAH/Etat d'OPAH du quartier Mirabeau-Sémard.

(à l'unanimité)

10B/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de gestion des subventions communales dans le cadre de l'OPAH du quartier Mirabeau-Sémard.

(à l'unanimité)

10C/ APPROUVE l'avenant n°2 à la convention tripartite Ville/ANAH/Etat d'OPAH Renouvellement Urbain du quartier Ivry-Port.

(à l'unanimité)

10D/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de gestion des subventions communales dans le cadre de l'OPAH Renouvellement Urbain du quartier Ivry-Port.

(à l'unanimité)

10E/ APPROUVE l'avenant n°3 à la convention tripartite Ville/ANAH/Etat d'OPAH Copropriétés Dégradées.

(à l'unanimité)

10F/ APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de gestion des subventions communales dans le cadre de l'OPAH Copropriétés Dégradées.

(à l'unanimité)

11/ APPROUVE le versement d'une subvention de 145 000 € au budget travaux de l'OPAH Mirabeau-Sémard, ainsi que le versement d'une subvention de 150 000 € au budget travaux de l'OPAH Renouvellement Urbain d'Ivry-Port, pour l'année 2009.

(à l'unanimité)

12/ APPROUVE le projet de développement du réseau cyclable constitué de deux axes nord-sud et de la rue Vérollot ainsi que le plan de financement et la programmation prévisionnelle de réalisation et dont la mise en œuvre sera conditionnée par les moyens réels de la Commune et les résultats de la concertation entreprise conformément au processus de démocratie participative en vigueur à Ivry), **SOLLICITE** une subvention régionale dans le cadre d'un deuxième contrat de réseaux verts et **S'ENGAGE** à prendre en charge le fonctionnement et la maintenance des aménagements réalisés dans ce cadre, à tenir la Région Ile-de-France informée de l'avancement des réalisations et à ne pas commencer les travaux avant l'accord de la Commission Permanente du Conseil Régional d'Ile-de-France.

(40 voix pour et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

13/ APPROUVE la convention à passer avec le Port Autonome de Paris, fixant la répartition des charges pour l'entretien des espaces extérieurs ouverts au public de la promenade publique au droit du port industriel d'Ivry-sur-Seine (zone aval) et de la zone d'animation et de loisirs (zone ICAL).

(40 voix pour et 1 voix contre : M. ABERDAM)

14/ APPROUVE le protocole d'accord transactionnel avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) portant sur la prise en charge des frais engagés par la Ville pour la mise en sécurité des volumes techniques liés au futur parking vandalisés sur le site du parc des Cormailles.

(à l'unanimité)

15A/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 84 528,17 € HT, soit 101 095,69 € TTC, au marché « Gros œuvre, carrelage » conclu avec la société ALLOUCHE dans le cadre des travaux de rénovation du système de filtration du bassin et des plages de la piscine Robespierre à Ivry-sur-Seine.

(35 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

15B/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 8 458,00 € HT, soit 10 115,77 € TTC, au marché "Bassin en inox" conclu avec la société ZELLER France dans le cadre des travaux de rénovation du système de filtration du bassin et des plages de la piscine Robespierre à Ivry-sur-Seine.

(35 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

15C/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 4 034,88 € HT, soit 4 825,72 € TTC, au marché "Traitement de l'eau" conclu avec la société FORCLIM-PILLIOT dans le cadre des travaux de rénovation du système de filtration du bassin et des plages de la piscine Robespierre à Ivry-sur-Seine.

(35 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

15D/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 29 033,75 € HT, soit 34 724,37 € TTC, au marché "Chauffage, ventilation, plomberie et électricité" conclu avec la société FORCLIM-PILLIOT dans le cadre des travaux de rénovation du système de filtration du bassin et des plages de la piscine Robespierre à Ivry-sur-Seine.

(35 voix pour, 1 voix contre : M. ABERDAM et 5 abstentions : M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

16/ SOLLICITE les subventions ou financements relatifs au dossier FISAC, études et mise en œuvre.

(à l'unanimité)

17/ APPROUVE la convention d'objectifs pour l'année 2009 à passer avec l'Association pour le Redéveloppement Economique de Seine Amont (ARESA).

(40 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

18/ ACCEPTE l'adhésion au Syndicat mixte d'Action Foncière du département du Val-de-Marne (SAF'94) des communes de Villecresnes et de Santeny.

(à l'unanimité)

19/ DESIGNER le nouveau membre du conseil d'administration de l'OPH d'Ivry-sur-Seine représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

- Madame Dounia DAHMANE, de l'association HabInser.
(40 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

20/ DECIDE d'adhérer à l'association « Fédération des centres sociaux et socioculturels du Val-de-Marne », APPROUVE ses statuts, AUTORISE le versement de la cotisation annuelle, soit 762 € pour l'année 2009 et DESIGNER comme représentant de la Ville à l'Assemblée Générale de cette association, Philippe BOUYSSOU.

(35 voix pour et 6 abstentions : MM. ABERDAM, CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ)

21/ DECIDE l'adhésion de la ville d'Ivry-sur-Seine à l'association Matériaupôle Paris Seine-Amont, APPROUVE ses statuts, AUTORISE le versement de la cotisation annuelle sous réserve de l'exemption prévue à l'article 3-2 des statuts de l'association et DESIGNER comme représentants de la Ville à l'Assemblée générale de cette association Nicolas RAMEAU, en tant que représentant titulaire et Pierre MARTINEZ, en tant que représentant suppléant.

(39 voix pour, 1 abstention : Mme PERNIN et 1 conseiller ne prend pas part au vote : M. ABERDAM)

22/ DECIDE l'adhésion de la Ville à l'association de préfiguration « Campus Urbain » et APPROUVE ses statuts.

(40 voix pour et 1 voix contre : M. ABERDAM)

DESIGNER comme représentants de la Ville à l'assemblée générale de l'association de préfiguration « Campus Urbain » :

- Nicolas RAMEAU en tant que représentant titulaire,
- Edith PERSTUNSKI-DELÉAGE, en tant que représentant suppléant.

(40 voix pour et 1 abstention : M. ABERDAM)

23/ APPROUVE l'avenant n°1 au marché d'assurance « Tous risques expositions » relatif au transfert de ce marché à la société D&P Assurances.

(à l'unanimité)

24A/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 24 756,32 € HT au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la mise en sécurité du foyer Louis Bertrand à Ivry-sur-Seine conclu avec le cabinet Bernard Bauchet.

(30 voix pour, 6 voix contre : MM. ABERDAM, M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 5 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO)

24B/ APPROUVE l'avenant n°2, d'un montant de 40 492,51 € HT, soit 42 719,60 € TTC au marché de démolitions, maçonnerie, menuiseries bois, plomberie, chauffage (lot n°1) conclu avec la société SNERCT dans le cadre des travaux de mise en sécurité des parties communes du foyer logement Louis Bertrand à Ivry-sur-Seine.

(30 voix pour, 6 voix contre : MM. ABERDAM, M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 5 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO)

24C/ APPROUVE l'avenant n°2, d'un montant de 2 967,45 € HT, soit 3 130,66 € TTC au marché d'électricité dans le cadre des travaux de mise en sécurité des parties communes du foyer logement Louis Bertrand à Ivry-sur-Seine.

(30 voix pour, 6 voix contre : MM. ABERDAM, M. CASTELNAU, Mmes APPOLAIRE, LE CARDINAL, MM. LECLERCQ, CATHENOZ et 5 abstentions : Mmes DUCHENE, LOICHOT, MM. RIVIERE, MOOG, MACHADO)

25A/ APPROUVE l'avenant n°1, d'un montant de 35 735,50 € TTC, au marché de travaux conclu avec la société Eiffage Construction dans le cadre de l'aménagement d'une crèche multi accueil parentale sis 1/3 rue Elisabeth à Ivry-sur-Seine.

(à l'unanimité)

25B/ APPROUVE l'avenant n°3, d'un montant de 2 297,85 € TTC, au marché de maîtrise d'œuvre conclu avec Madame Anne Boyadjian, architecte, dans le cadre de l'aménagement d'une crèche multi accueil parentale sis 1/3 rue Elisabeth à Ivry-sur-Seine.

(à l'unanimité)

26/ SOLLICITE auprès du Ministère de l'Intérieur, une subvention au titre de la réserve parlementaire à hauteur de 30 000 € pour le financement des travaux de réhabilitation du plateau d'évolution Pierre et Marie Curie.

(à l'unanimité)

27/ APPROUVE la convention de partenariat entre le conservatoire municipal d'Ivry et le collège Politzer relative à la création d'une classe à horaires aménagés "musique", ainsi que le projet pédagogique pour l'année scolaire 2009/2010.

(à l'unanimité)

28/ APPROUVE la convention d'aide à projet à passer avec l'association Art Media pour l'édition d'un catalogue des événements de la Biennale d'Art dite "Pleins Feux" de 2008 et PRECISE que la Ville versera à cette association une subvention de 3 000 € afin de soutenir ce projet.

(à l'unanimité)

29/ APPROUVE la convention d'aide à projet à passer avec le syndicat d'auteurs Chorégraphes Associés relative à l'organisation de la manifestation "Tant de Danses, paroles et mouvements" du 16 juillet au 21 juillet 2009 au parc des Cormailles et PRECISE que la Ville lui versera une subvention de 2 000 € afin de soutenir ce projet.

(à l'unanimité)

30/ APPROUVE la convention d'aide à projet à passer avec l'association Quai des Voix pour la création de la manifestation « Moi, Sogolon femme buffle » qui se déroulera dans le courant du 4^{ème} trimestre 2009 et PRECISE que la Ville lui versera une subvention de 3 000 € afin de soutenir ce projet.

(à l'unanimité)

31/ SOLLICITE auprès de la Région Ile-de-France une subvention à hauteur de 11 281,50 € pour l'acquisition en 2010 d'un véhicule frigorifique d'un montant estimé à 22 563 € TTC, dans le cadre de l'extension du portage de repas à domicile en direction des personnes âgées.
(à l'unanimité)

32/ APPROUVE les conventions de délégation de paiement dites « Tiers payant » à passer avec la mutuelle Unéo, UMC et la société iSanté.
(à l'unanimité)

/PREND ACTE des décisions et informations relatives aux actes de gestion pris par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs du conseil municipal (article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales) au titre de la période allant du 1^{er} juin au 31 août 2009.

LA SEANCE A ETE LEVEE A 23H50

LE SECRETAIRE

LE PRESIDENT DE SEANCE

Nicolas RAMEAU

Philippe BOUYSSOU